

Ecole privée La Source

5 rue du Chanoine Ferré La Chapelle-Achard 85150 LES ACHARDS 02 51 05 64 67 ecoleprivee.lasource@orange.fr

Natation scolaire

Jeudi 28 juin 2018



Les séances de natation scolaire sont maintenant terminées pour cette année. Il est temps de penser à l'organisation des séances pour l'année prochaine...

En <u>2018-2019</u>, les élèves qui seront en CP, CE1 et CE2 profiteront de 11 séances de natation scolaire :

- pour les **CE1 et CE2** les **lundis** du 10/09 au 03/12 départ en car 10h20 et retour 12h05.
- pour les **CP** les **mardis** du 02/04 au 25/06 départ en car 13h45 et retour 15h30.

Pour mettre en place ce cycle piscine, nous avons encore une fois besoin de vous! La nature de l'accompagnement sera désormais uniquement la prise en charge d'un groupe dans l'eau avec bien entendu l'aide dans les vestiaires.



La règlementation au niveau de l'encadrement est très stricte : pour chaque créneau, nous devrons avoir, <u>au</u> <u>minimum, 3 bénévoles avec les CE et 2 avec les CP</u>, pour prendre en charge un groupe d'enfants.

<u>Ces bénévoles doivent être « agrémentés »</u> pour un accompagnement dans l'eau. Cette formalité, très accessible, est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection d'académie.

La prochaine session d'agrément aura lieu ce vendredi 29 juin à 17h45 au Centre Aquatique de La Mothe-Achard puis à nouveau début septembre.

Cet agrément consiste en un **test d'aisance dans l'eau** et un **temps d'information**. Le teste d'aisance comporte 4 étapes : départ en sautant ou en plongeant avec immersion, déplacement dans une nage au choix sur 20m, passage sous un tapis ou une ligne d'eau en apnée puis récupération d'un objet au fond de l'eau à environ 1,5m de profondeur. Cet agrément reste valable tant que vous n'avez pas interrompu votre accompagnement pendant plus d'une année scolaire.

Si vous êtes intéressés ou connaissez quelqu'un qui peut l'être, n'hésitez pas à compléter le coupon ci-dessous ou à vous faire connaître auprès d'Anne-Lise.

Vous ne devez pas nécessairement avoir un enfant concerné pour nous accompagner, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues! Bien entendu, un bénévole peut n'accompagner qu'une partie des séances. Par contre, chaque séance devra être accompagnée par 2 ou 3 bénévoles, minimum. Si un matin, nous n'avons pas nos bénévoles agrémentés, nous n'emmènerons pas les enfants à la piscine pour la séance.